



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : batiment et travaux publics

Question écrite n° 6241

Texte de la question

M. Jean-Paul Virapoulle attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'opportunité de faire bénéficier le centre de ressources et d'ingénierie du bâtiment (CRIBAT), actuellement en projet à la Réunion, des crédits alloués par la DAEI de son ministère dans le cadre du XI^e plan. Ce projet permettrait de mieux intégrer les artisans du bâtiment de la Réunion à la vie économique en leur fournissant des services techniques indispensables.

Texte de la réponse

Le projet de création d'un centre de ressources et d'ingénierie du bâtiment (CRIBAT) a, dans son principe retenu l'intérêt du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme. Cette démarche doit toutefois, au stade actuel, faire l'objet de réflexions complémentaires afin de mieux préciser les contours du projet et son articulation avec les actions déjà engagées par ailleurs. Une étude a été confiée en ce sens à la confédération française des coopératives et groupements d'artisans qui doit remettre prochainement ses conclusions. De l'issue de cette étude dépendra donc le mode de soutien le plus approprié à apporter à cette initiative, observation faite que le ministère de l'équipement, des transports et du tourisme (direction des affaires économiques et internationales) a déjà mis en place en 1993, à titre expérimental, un fonds régional d'aide au conseil en faveur des entreprises du BTP, doté de 200 000 F, qui doit être reconduit sur la durée du XI^e Plan et permettra ainsi, de soutenir les actions de conseil et d'assistance aux petites entreprises et artisans du BTP qui seront menées avec des cabinets extérieurs, dans des domaines aussi variés que ceux de la technique, la gestion (financière, relations clients/fournisseurs), l'organisation de chantier, la qualité, la productivité.

Données clés

Auteur : [M. Virapoullé Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6241

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3281

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 496